

Gestion des déchets (1/5) : Où en sont le tri et le recyclage des déchets?



À mesure que progressent la sensibilité à la protection de l'environnement et la conscience de la limite des ressources, la nécessité de réduire et de mieux traiter et utiliser nos déchets augmente. La législation européenne sur le sujet évolue rapidement et chaque pays membre de l'Union va devoir se mettre en conformité. Cela ne se fera pas sans créer un certain nombre de défis pour les entreprises, mais de multiples opportunités seront aussi à saisir. Tour d'horizon des enjeux et solutions.

Le sujet de la gestion des déchets, moins souvent évoqué que d'autres en lien avec la durabilité, est vaste et complexe, tant il existe de catégories de déchets, qui posent chacune des défis différents.

Au niveau mondial, le volume de déchets produit chaque année est estimé à 2 milliards de tonnes. Ce chiffre devrait doubler d'ici 2050 selon le rapport [What a waste](#) de la Banque mondiale, notamment à cause de la croissance continue des populations urbaines produisant plus de déchets que les populations rurales. Or, l'augmentation des déchets dans le monde a de multiples conséquences néfastes : propagation de maladies, moins bonne gestion des inondations car les déchets bloquent certaines évacuations, contamination des océans, décomposition responsable de 5% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)... La plupart de ces désagréments affectent en priorité les pays du Sud où la gestion des déchets est souvent moins avancée et moins encadrée que dans les pays du Nord. Mais ces derniers produisent quatre fois plus de déchets que les pays du Sud selon le [Global waste management outlook 2024](#), édité par le programme environnement des Nations Unies. Au niveau global toujours, les deux tiers des déchets produits échouent dans des décharges (parfois sauvages) et ne sont donc pas traités ou valorisés.

En Europe, le sujet a depuis longtemps été identifié comme un point majeur à résoudre pour construire des économies plus durables. Nos pays sont guidés par la hiérarchie des déchets, inscrite dans la loi cadre de l'Union européenne, qui recense cinq modes de gestion des déchets par ordre de préférence écologique : d'abord la prévention (éviter de produire un déchet) ; puis la préparation en vue du réemploi (réparation, récupération de certains composants...) ; le recyclage (maintien des matières dans le circuit économique) ; la valorisation, notamment énergétique (incinération), ou l'élimination (le plus souvent par enfouissement) . Ces deux derniers traitements sont responsables respectivement de pollution de l'air et des sols. L'Europe s'est fixé de nombreux objectifs, dûment chiffrés : réduire les déchets d'emballages d'au moins 15% d'ici 2040 et, d'ici 2030, améliorer le recyclage de 85% des emballages en papiers et cartons, 80% des métaux ferreux, 75% du verre, 55% des emballages plastique etc . Le Luxembourg, via son Plan national de gestion des déchets et des ressources (PNGDR) affiche également des ambitions à l'horizon 2030 : recycler au moins 70% en poids des emballages, objectif presque atteint (68,7% en 2023) ; recycler au moins 60% en poids des déchets municipaux ménagers ; collecter au moins 65% des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) etc...

L'Europe s'est fixé de nombreux objectifs, dûment chiffrés.

Depuis de nombreuses années des campagnes de sensibilisation et de nouvelles réglementations se succèdent pour améliorer les performances sur le terrain, aussi bien pour la réduction des déchets que pour leur meilleur traitement. Avec quels résultats ? Le talon d'Achille est incontestablement l'étape du tri. Les déchets correctement triés, qui rejoignent les bonnes filières, sont traités de façon satisfaisante. Pour plusieurs catégories de déchets, des filières ont été mises en place au Luxembourg dès la fin des années 1990 (emballages) ou le début des années 2000

(équipements électriques et électroniques).

L'intérêt du recyclage des déchets se comprend aisément : ils contiennent des ressources. Par exemple, 29 matières premières critiques ont été identifiées dans les DEEE et 400.000 tonnes de ces matières ont pu être récupérées en 2022 au niveau européen. Au Luxembourg, 8.150 des 9.872 appareils collectés par [Ecotrel](#) en 2024 dans le cadre du projet [Social ReUse](#), ont pu être remis sur le marché. Dans les filières organisées, les taux de recyclage sont systématiquement plus élevés au Luxembourg que les seuils cibles fixés par la Commission européenne.







Dans les déchets en mélange provenant des entreprises, se trouvent souvent des matières réutilisables, comme le bois ou le carton. (crédit : Administration de l'environnement)

Dans les déchets en mélange provenant des entreprises, se trouvent souvent des matières réutilisables, comme le bois ou le carton. (crédit : Administration de l'environnement)

Dans les déchets en mélange provenant des entreprises, se trouvent souvent des matières réutilisables, comme le bois ou le carton. (crédit : Administration de l'environnement)

Ce qui demeure améliorable est la quantité des déchets non triés, en mélange. Même si ceux-ci sont passés de 215,7 kg par personne en 2015 à 157,6 kg en 2022, des progrès restent à faire, du côté des ménages, comme du côté des entreprises. Côté ménages, 72% des déchets jetés en mélange n'ont pas leur place dans les poubelles grises et terminent incinérés alors qu'ils auraient pu être mieux valorisés. Côté entreprises, la mesure est plus compliquée. Cependant, [une étude](#) a été menée en 2024 par l'Administration de l'environnement, qui a conclu qu'une quantité importante de déchets recyclables n'était pas dirigée vers les bonnes filières, dont une grande quantité de bois, de papier/carton et de plastiques et ces déchets sont souvent plus propres que ceux des ménages. *«Dans le cas spécifique du bois, le potentiel de valorisation est important quand on sait que des sociétés luxembourgeoises- [Kiowatt](#) (centrale de co-génération) et [Kronospan](#) (production de panneaux en bois recyclé)- importent des déchets de bois pour leurs activités, alors que des ressources locales sont gaspillées »* commente Tim Mirgain, chargé de l'étude. Il est donc très dommage de les incinérer plutôt que de les recycler. D'importants efforts restent à faire et différentes mesures sont à l'étude dont l'amélioration de l'accès des entreprises aux centres de ressources, des incitations financières, des actions d'information / sensibilisation, favoriser l'identification de débouchés pour ces déchets

Quelques chiffres clés du Luxembourg

- **89%** des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) sont réutilisés ou recyclés
- **66,8%** des batteries portables (moins de 5 kg) mises sur le marché sont collectées correctement en fin de vie.
- **48%** des déchets municipaux collectés par les services publics (ordures ménagères, encombrants, déchets verts, commerces, bureaux...) sont recyclés.
- **39,8%** des déchets plastiques sont recyclés au Luxembourg contre un peu plus de 40% en moyenne, en Europe. La Belgique parvient à obtenir un taux de 59,5%, alors que la France atteint seulement 25,7%.
- Les habitants du Luxembourg jettent près de **12kg** de textiles par an et par personne. **4%** des textiles mis sur le marché sont recyclés ou éliminés, sans même avoir été portés.

(sources : Ecotrel, Ecobatterien, Eurostat, TNS Ilres pour Caritas, Fairtrade Luxembourg, Hëllef um Terrain / ECO-Conseil)